



ANNÉE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	2023
<p>Pour être éligible à la politique de subvention aux activités de loisirs de la Ville de Waterloo, il faut obligatoirement: avoir moins de 18 ans et être résident de la Ville de Waterloo.</p> <p>Le formulaire et les reçus doivent être acheminés dans l'année où le reçu a été émis, à l'exception des inscriptions faites en décembre pour lesquelles le délai sera le 31 janvier de l'année suivante.</p> <p>Veuillez prendre note que seuls les formulaires dûment complétés et accompagnés du reçu original seront traités. Aucune copie de document et aucun reçu ne seront retournés.</p>	

IDENTIFICATION DU PARENT RESPONSABLE DE LA DEMANDE			
Nom, prénom			
Adresse			
Téléphone		Cellulaire	
IDENTIFICATION DES ENFANTS ET DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES			
Nom complet de l'enfant	Activités pratiquées	Coût (sans taxe)	
COÛT TOTAL DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES			

<p>Documents à joindre :</p> <p><input type="checkbox"/> Preuve de résidence du parent demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> Reçu officiel de paiement</p>	<p>Preuve de résidence acceptée : permis de conduire, compte de taxes municipales, police d'assurance en vigueur ou facture d'un service public ne datant pas de plus de trois mois.</p>
---	---

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

Signature du parent responsable de la demande

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION				
Montant accordé		Initiales		Date
Vérification	<input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Facture de service (Électricité, téléphone...) <input type="checkbox"/> Autre :			
Poste budgétaire	02-590-01-996	Commentaires		

Signature de la direction

Date